

ARRANGEMENT ET PROTOCOLE DE MADRID

DÉCISION FINALE CONCERNANT LA SITUATION DE LA MARQUE

- DÉCLARATION D'OCTROI DE LA PROTECTION - Règle 18ter.1)

I.	Office qui envoie la notification : Office hongrois de la propriété intellectuelle 1438 Budapest, Pf.415 Fax. : (361) 474 - 5534
II.	Numéro de l'enregistrement international : 628 128 Date de l'extension de la marque à la Hongrie : 2017.02.09
III.	Nom du titulaire (ou autre indication permettant de confirmer l'identité de l'enregistrement international) : AKTSIONERNO DROUJESTVO ~SOPHARMA~
IV.	La protection est accordée à la marque qui fait l'objet de cet enregistrement international pour tous les produits et/ou tous les services demandés. La protection de la marque est conférée en Hongrie à partir de la date : 2018.02.23
V.	Signature ou sceau officiel de l'Office qui envoie la déclaration :  dr. Gabriella Kiss h. chef de section des marques internationales
VI.	Examineur: Takács Lászlóné Numéro de la décision: A628128/6 Date: 2018.02.23

